

Achat de terrains

Le 19 Juin

Arrêté préfectoral déclarant
d'utilité publique l'acquisition
le 19 Juin 1956.

Par délibération en date du 4 Mars 1956 approuvée par M. le Préfet le 13 Mars 1956,
Monsieur le Maire était autorisé à acquérir une parcelle de terre appartenant
aux héritiers Vinot.

A la vente par adjudication faite par M^e Arnould notaire à Nancy le 7 Mai 1956,
M. le Maire a acquis pour la Commune de Sures ladite parcelle pour le prix principal
de 65 000 F.

Le Conseil municipal ratifie cette acquisition, s'engage à porter cette somme
en dépenses au budget additionnel et demande la déclaration d'utilité publique
à ce sujet cette parcelle devant servir à élargir un chemin

Ont signé au registre les membres présents